

Tarifs

des opérations bancaires les plus fréquentes pour
personnes physiques à usage privé
en vigueur au 18/6/2019

Cette liste des tarifs a été mise à jour à la date susmentionnée. En ce qui concerne les tarifs modifiés après cette date ou qui ne seraient pas encore adaptés, vous pouvez toujours contacter votre agent. Celui-ci vous communiquera les modifications de tarifs les plus récentes. Des informations complémentaires et/ou personnalisées, notamment en matière de crédits, peuvent être obtenues chez votre agent. 21% de T.V.A. est incluse dans les tarifs lorsqu'elle est d'application. Les frais mensuels sont débités au début du mois. Les frais annuels sont débités à la fin de chaque année, sauf indication contraire.

1. Comptes de paiement et services de paiement

1.1. Comptes à vue et packs

Packs - tarifs par mois ⁽¹⁾

Crelan Economy Pack

	4,00 EUR
Coopérateurs:	3,00 EUR
Jeunes < 24 ans:	0,00 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, deuxième carte de débit pour cotitulaire ou mandataire.

Crelan Performance Pack

	6,00 EUR
Coopérateurs:	4,50 EUR
Jeunes < 24 ans:	2,00 EUR
Jeunes coopérateurs < 24 ans:	1,50 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, carte VISA Classic, 1 ou plusieurs comptes-titres, deuxième carte de débit et carte VISA Classic pour cotitulaire ou mandataire, 12 virements SEPA en euros vers un compte non-Crelan exécutés en agence, frais pour un ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (6 opérations), remplacement de la carte de débit ou Visa Classic en cas de perte ou de vol.

Crelan Performance Pack for One

	5,00 EUR
Coopérateurs:	3,75 EUR
Jeunes < 24 ans:	2,00 EUR
Jeunes coopérateurs < 24 ans	1,50 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, 1 carte de débit, 1 carte VISA Classic, 1 ou plusieurs comptes-titres, 12 virements SEPA en euros vers un compte non-Crelan exécutés en agence, frais pour un ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (6 opérations), remplacement de la carte de débit ou Visa Classic en cas de perte ou de vol.

Crelan Excellence Pack

	8,00 EUR
Pour coopérateurs:	6,00 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, carte VISA Gold, 1 ou plusieurs comptes-titres, deuxième carte de débit et carte VISA Gold ou Classic pour cotitulaire ou mandataire, nombre illimité de virements SEPA en euros vers un compte non-Crelan exécutés en agence, virement SEPA urgent en euros crédité le jour-même auprès d'une autre banque, chèque, paiement par chèque client, virement papier avec duplicata, ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant, remplacement de la carte de débit ou Visa Classic en cas de perte ou de vol.

Comptes à vue

Compte à vue Crelan

Comprend: Domiciliations et ordres permanents en euros, retrait d'espèces en euros par carte de débit à un guichet automatique Crelan et non-Crelan en Belgique, versement et retrait d'espèces au guichet, virement SEPA en euros vers un compte Crelan exécuté en agence, paiement électronique chez les commerçants, relevé mensuel des dépenses effectuées par Visa, virements papier simples, accès aux services bancaires en ligne et mobiles, extraits de compte électroniques, facilité de caisse ⁽⁴⁾ (sous réserve d'acceptation de la demande). Lors de l'achat d'une carte de débit la deuxième carte de débit est gratuite pour le co-titulaire ou mandataire.

Frais de tenue de compte, par an :	24,00 EUR
Paquet d'opérations de base en euros, par an :	12,00 EUR

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base et sont tarifées individuellement (si non incluses dans un Pack) :

- Traitement au guichet d'un virement SEPA en euros vers un compte non-Crelan (non redevable si le titulaire ou un des titulaires a 65 ans ou plus), par virement :	0,70 EUR
- Paiement instantané via myCrelan et Crelan Mobile, par paiement instantané	1,25 EUR
- Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque, par chèque :	1,25 EUR
- Paiement par chèque client, par chèque :	1,00 EUR

Compte à vue Crelan Invest en euros

Comprend: versements au guichet, virements SEPA en euros vers des comptes propres, ordres permanents vers des comptes Crelan, retraits en euro au guichet, banque en ligne et mobile.

Frais de tenue de compte et paquet d'opérations de paiement de base en euros : Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base du compte à vue Crelan Invest et sont tarifées individuellement :	0,00 EUR
---	----------

Traitement virement SEPA en euros au guichet (non redevable si le titulaire ou un des titulaires a 65 ans ou plus), par virement :	5,00 EUR
--	----------

Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque, par chèque :	1,25 EUR
--	----------

Paiement par chèque client, par chèque :	1,00 EUR
--	----------

Remarque: paiement instantané pas disponible

iAccount (uniquement disponible via internet)	0,00 EUR
--	----------

Ce montant comprend : frais de tenue de compte, paquet d'opérations de paiement de base en euros, et 1 carte de débit.

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base du iAccount et sont tarifées individuellement :

- Versement/retrait au guichet en euros ou devises, par transaction :	5,00 EUR
---	----------

- Traitement virement SEPA en euros au guichet, par virement :	5,00 EUR
--	----------

- Paiement instantané via myCrelan et Crelan Mobile, par paiement instantané	1,25 EUR
--	----------

- Versement d'un chèque circulaire tiré sur le compte d'une autre banque, par chèque :	5,00 EUR
--	----------

Service bancaire de base (2), par an :	15,00 EUR
---	-----------

Ce montant comprend : frais de tenue de compte, 72 opérations manuelles, mise à disposition de virements, ordres permanents et domiciliations et accès aux applications en ligne et mobiles.

Compte à vue en devises et Compte à vue Invest en devises (3)

Frais de tenue de compte :	0,00 EUR
----------------------------	----------

Opérations de paiement: plus d'informations dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des opérations internationales et encaissement de chèques étrangers et chèques en devises" disponible en agences.

Ouverture d'un compte à vue	0,00 EUR
------------------------------------	----------

Fermeture d'un compte à vue	0,00 EUR
------------------------------------	----------

Taux (sur base annuelle)

Taux créditeur

Compte à vue Crelan, Compte à vue Invest en euros, iAccount et Service bancaire de base :	0,00%
---	-------

Comptes à vue en devises (décompte mensuel des intérêts) et comptes à vue Invest en devises (décompte annuel des intérêts) valables du 01/06/2019 au 30/06/2019

CHF :	-2,61%
CZK :	0,00%
DKK :	-2,46%
HUF :	-1,80%
SEK :	-2,13%
JPY :	0,00%
Autres devises :	0,00%

Taux débiteur (4)

Compte à vue Crelan :

Solde débiteur autorisé :	10,50%
Solde débiteur non autorisé :	11,55%

Compte à vue Invest :

9,50%

Compte à vue en devises : taux IRS à un mois + 7% (décompte mensuel des intérêts)

Compte à vue Invest en devises : taux IRS à un mois + 5% (décompte annuel des intérêts)

Lettre de rappel ou de mise en demeure suite à un solde débiteur (+ frais de port) à concurrence d'un envoi par mois:

7,50 EUR

Date de valeur

Date **valeur** = date à laquelle ou jusqu'à laquelle les intérêts sont calculés.

Date **comptable** = jour de comptabilisation de la transaction par la banque.

Opérations de débit

Virement (papier ou électronique), ordre permanent, domiciliation, décompte carte de crédit, paiement par carte et retrait d'espèces en euros au guichet ou à un guichet automatique : date valeur = date comptable

Emission d'un chèque : date valeur = date comptable - 1 jour calendrier

Demande de chèque bancaire : date valeur = date comptable

Opérations de crédit

Virement et versement au guichet : date valeur = date comptable

Remise d'un chèque : date valeur = date comptable + 1 jour calendrier

Cartes

Cotisation annuelle pour la fourniture d'une carte de débit ou de crédit

(Uniquement si non inclus dans un Pack ou iAccount. Pas disponible pour le Compte à vue Invest)

Carte de débit : 12,00 EUR

VISA Classic : 24,00 EUR

VISA Gold : 36,00 EUR

Opérations par carte en Belgique

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit : 0,00 EUR

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte VISA Classic ou

VISA Gold

sur le montant : 1,00%

	avec un minimum de :	5,00 EUR
Paiements par carte de débit, VISA Classic ou VISA Gold :		0,00 EUR

Remplacement d'une carte perdue ou volée

(pas d'application pour les Packs Performance, Performance for One ou Excellence)

Carte de débit :	9,00 EUR
VISA Classic :	9,00 EUR
VISA Gold :	9,00 EUR

1.2. Opérations bancaires à distance

Abonnement myCrelan, le premier Digipass inclus:	0,00 EUR
Remplacement Digipass défectueux :	0,00 EUR
Remplacement Digipass non-défectueux :	25,00 EUR
Remplacement Digipass perdu ou endommagé par l'utilisateur :	25,00 EUR
Abonnement Crelan Mobile et Crelan Tablet:	0,00 EUR

1.3. Paiements internationaux

Plus d'informations au sujet des chèques émis à l'étranger et des transferts internationaux dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des paiements internationaux et de l'encaissement de chèques étrangers et de chèques en devises".

Utilisation des cartes dans la zone Euro

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :	0,00 EUR
---	----------

N.B. : Crelan ne facturera pas de frais. Les frais facturés localement sont cependant à charge du client.

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte VISA Classic ou VISA Gold	
	sur le montant : 1,00%
	avec un minimum de : 5,00 EUR

Retraits d'espèces en euros auprès de banques et bureaux de change avec carte VISA Classic ou VISA Gold :	
	sur le montant : 2,00%
	avec un minimum de : 5,00 EUR

Paiements par carte de débit, VISA Classic ou VISA Gold:	0,00 EUR
--	----------

Utilisation des cartes en dehors de la zone Euro

Retraits aux guichets automatiques avec carte de débit :	
	sur le montant : 1,21%
	majoré de : 3,33 EUR
	+ commission de change : 1,94%
Retraits aux guichets automatiques avec carte VISA Classic ou VISA Gold :	1,00%
	majoré de : 4,00 EUR
	+ commission de change : 1,60%
Retraits auprès de banques et bureaux de change avec VISA Classic ou Visa Gold:	
	2,00%
	majoré de : 4,00 EUR
	+ commission de change : 1,60%

N.B. : en cas de retrait manuel, une commission de change peut être prélevée par l'intermédiaire.

Paiements par carte de débit :	0,61 EUR
	+ commission de change : 1,94%

Paiements par carte VISA Classic ou VISA Gold, commission de change unique de : 1,60%

2. Epargner et investir

2.1. Comptes d'épargne

Frais de gestion

Ouverture / fermeture d'un compte d'épargne :	0,00 EUR
Redevance mensuelle :	0,00 EUR
Lettre de rappel ou de mise en demeure suite à un solde débiteur (+ frais de port) à concurrence d'un envoi par mois:	7,50 EUR
Retrait/Versement d'argent en EUR au guichet (seulement livret / Horizon)	5,00 EUR

Taux créditeur ⁽⁵⁾

Livret Crelan (+ option garantie locative) ⁽⁶⁾

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,10%

Livret Crelan Direct ⁽⁷⁾

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,10%

Livret Crelan Horizon ⁽⁸⁾

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,10%

Livret Crelan / Horizon ⁽⁹⁾

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,15%

Date de valeur

Versement en espèces: date valeur = date comptable

Retrait en espèces: date valeur = date comptable

Modalités de base en matière de prime de fidélité

Périodes de détention minimales pour l'obtention de la prime :

Pour obtenir la prime de fidélité, l'argent versé doit rester sur le dépôt d'épargne pendant au moins 12 mois, ou un multiple de 12 mois.

Périodes sur lesquelles se calcule la prime :

Versement: la prime de fidélité commence à courir à partir de la date de valeur du versement. Un même montant peut générer plusieurs fois une prime de fidélité.

Retrait: les montants sur le dépôt d'épargne pour lesquels la période de constitution de la prime de fidélité est la moins avancée, sont les premiers imputés à concurrence des retraits effectués (principe de « last in, first out »). En cas de retrait, la date de valeur est la date de comptabilisation de l'opération.

Garantie éventuelle du taux :

Le taux de la prime de fidélité est susceptible d'être adapté à tout moment en fonction de l'évolution du marché. Par principe, le taux de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement, tout comme celle d'application au début de chaque période de fidélité suivante, reste en vigueur pour toute la période de fidélité (12 mois).

Moment du versement des primes acquises :

Les primes de fidélité acquises dans le courant d'un trimestre calendrier sont versées le 1er jour du trimestre suivant, soit les 01/01, 01/04, 01/07 et 01/10. Si le compte d'épargne est clôturé en cours d'année, les intérêts sont immédiatement calculés et versés en même temps que le capital.

Conditions de retrait :

Conformément à l'article 2 de l'Arrêté Royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 92, la banque se réserve le droit de subordonner les prélèvements à un préavis de 5 jours calendrier s'ils excèdent 1.250 EUR et de les limiter à 2.500 EUR par demi-mois.

2.2. Comptes à terme

Compte %+ "Retail"

Les sommes versées doivent être maintenues pendant une période qui comprend au moins un trimestre calendrier. Les intérêts du trimestre écoulé sont comptabilisés avec date de valeur le premier jour du trimestre suivant. Le taux applicable à tout nouveau trimestre calendrier est le taux du compte %+ en vigueur à la date du 1er jour de ce nouveau trimestre.

- Si le solde est inférieur à 5.000 euros

Taux créditeur pour le 2ème trimestre 2019 sur la totalité du solde :	0,05%
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :	0,0500%

- Si le solde est supérieur ou égal à 5.000 euros et inférieur ou égal à 1.000.000 euros

Taux créditeur pour le 2ème trimestre 2019 sur la totalité du solde :	0,05%
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :	0,0500%

- Si le solde est supérieur à 1.000.000 euros

Taux créditeur pour le 2ème trimestre 2019 sur la totalité du solde :	0,01%
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :	0,0100%

Contrats à terme

à maximum 1 an : consultez votre agent

à 2 ans :	0,05%
à 3 ans :	0,05%
à 4 ans :	0,15%
à 5 ans :	0,35%
à 6 ans :	0,40%
à 7 ans :	0,50%
à 8 ans :	0,60%
à 9 ans :	0,70%
à 10 ans :	0,80%

2.3. Comptes-titres

Frais de gestion annuels (par 3 comptes-titres)

15,00 EUR

Si le titulaire du compte-titres est équipé d'un Economy Pack, les frais de gestion incluent un nombre illimité de comptes-titres.

Il n'y a pas de frais de gestion pour le compte-titres :

- lorsque le titulaire est coopérateur CrelanCo ou âgé de moins de 24 ans.

Si le compte-titres a plus d'un titulaire, il n'y a pas de frais de gestion si au moins un des titulaires est coopérateur CrelanCo ou âgé de moins de 24 ans.

- lorsque le titulaire est équipé d'un Performance Pack ou d'un Excellence Pack.
Si le compte-titres a plus d'un titulaire, il n'y a pas de frais de gestion si tous les titulaires forment un groupe de personnes en indivision et que ce groupe de personnes en indivision est également titulaire d'un Performance Pack ou d'un Excellence Pack.
- lorsque le compte-titres est vide
- ouvert dans le cadre d'un contrat de placement Crelan.
- pour l'année calendrier durant laquelle le compte-titres a été ouvert.

Frais de garde annuels

Sur la contre-valeur (par ligne) :

(euro)- obligations, bons d'état, et bons de caisse	0,121%
et fonds de placement d'autres institutions financières :	
actions:	0,242%

Frais de garde minimums et maximums (par ligne) :

avec un minimum de :	4,84 EUR
avec un maximum de :	60,50 EUR

Pour les coopérateurs, les frais de garde par compte titres sont limités à :

242,00 EUR

Il n'y a pas de frais de garde :

- Pendant deux ans après la création ou l'augmentation de position par le transfert de titres d'une autre institution financière.
- Pour des titres sur un compte-titres qui seront gérés de manière discrétionnaire.
- Pour l'année calendrier durant laquelle le compte-titres a été ouvert.

Les frais de gestion et les frais de garde sont débités annuellement à la fin de l'année du compte de revenus lié au compte-titres.

Sont exonérés de la TVA (21%) : les frais de gestion liés à un compte-titres garantie, les particuliers résidant hors de l'UE et les entreprises étrangères.

Pour les autres frais, consultez le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.

3. Coffres

Prix de location annuels, TVA et assurance incluses :

Type 1 : 14-18 litres (9,5-11 cm de haut x 30 cm de large)	25,00 EUR
Type 2 : 20-27 litres (12,5-16,5 cm de haut x 30 cm de large)	28,75 EUR
Type 3 : 29-37 litres (18,5-23,5 cm de haut x 30 cm de large)	31,25 EUR
Type 4 : 40-54 litres (30-33 cm de haut x 30 cm de large)	37,50 EUR
Type 5 : 76-90 litres (50-55 cm de haut x 30 cm de large)	43,75 EUR
Type 6 : 153-181 litres (50-55 cm de haut x 60 cm de large)	62,50 EUR
Type 7 : 183-198 litres (40 cm de haut x 90 cm de large)	100,00 EUR

4. Correspondance

Les extraits de compte peuvent être obtenus via myCrelan sous forme électronique, via un appareil Cash & More de Crelan, ou par la poste sous format papier.

4.1. Extraits de compte sous forme électronique

Extraits de compte via myCrelan (internetbanking)	0,00 EUR
---	----------

4.2. Extraits de compte imprimés à un distributeur Crelan

Extraits de compte imprimés à un distributeur Cash & More (10)	0,00 EUR
--	----------

4.3. Extraits de compte papier par la poste

Pour les comptes à vue à usage privé - frais mensuels

Un coût forfaitaire est prélevé mensuellement par compte à vue en fonction de la fréquence d'envoi des extraits de compte papier.

Envoi trimestriel (<i>gratuit pour clients sans abonnement à myCrelan</i>)	0,25 EUR
Envoi mensuel (<i>gratuit pour clients sans abonnement à myCrelan</i>)	0,75 EUR
Envoi hebdomadaire	3,00 EUR
Envoi journalier	15,00 EUR

Pour les comptes d'épargne (exceptés garantie locative et Futura 5) et Compte %+ "Retail" - frais annuels

Un coût forfaitaire est prélevé annuellement par compte d'épargne en fonction de la fréquence d'envoi des extraits de compte papier.

Envoi trimestriel (<i>gratuit pour les coopérateurs CrelanCo âgés de 70 ans ou plus sans abonnement à myCrelan</i>)	3,00 EUR
Envoi mensuel	9,00 EUR
Envoi hebdomadaire	36,00 EUR
Envoi journalier	180,00 EUR

5. Divers

Demande de chèques (non disponible pour le iAccount et le Compte à vue Invest) - par chèque :	0,50 EUR
Paiement par chèque client - par chèque :	1,00 EUR
Chèque national définitivement refusé :	7,44 EUR
Virement papier avec duplicata (pas disponible pour le iAccount et le Compte à vue Invest) - par virement :	0,25 EUR
Virement en euros urgent - par virement :	6,00 EUR
Ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (sur comptes à vue, non redevable si le titulaire ou un des titulaires a 65 ans ou plus) - par opération :	5,00 EUR

Plus d'infos dans le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.

6. Crédit à la consommation

Prêteur: CrelanCo SCRL, Boulevard Sylvain 251, 1070 Bruxelles

6.1. Prêt à tempérament

Nouvelles voitures ≤ 24 mois

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	1,42%	1,42%	105,70 EUR
5.000 EUR	36	1,42%	1,42%	141,93 EUR
12.500 EUR	60	1,42%	1,42%	215,89 EUR

Nouvelles voitures rechargeables ≤ 24 mois

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	1,22%	1,22%	105,49 EUR
5.000 EUR	36	1,22%	1,22%	141,50 EUR
12.500 EUR	60	1,22%	1,22%	214,82 EUR

Voitures d'occasion > 24 mois

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	2,63%	2,63%	107,01 EUR
5.000 EUR	36	2,63%	2,63%	144,52 EUR
12.500 EUR	60	2,63%	2,63%	222,39 EUR

Rénovation

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	2,84%	2,84%	107,24 EUR
5.000 EUR	36	2,84%	2,84%	144,97 EUR
12.500 EUR	60	2,84%	2,84%	223,52 EUR

Financement ÉCO-énergie

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	1,84%	1,84%	106,16 EUR
5.000 EUR	36	1,84%	1,84%	142,83 EUR
12.500 EUR	60	1,84%	1,84%	218,14 EUR

Buts divers

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	5,65%	5,65%	110,25 EUR
5.000 EUR	36	5,65%	5,65%	151,00 EUR
12.500 EUR	60	5,65%	5,65%	238,82 EUR

6.2. Ouverture de crédit sans carte (Crédit Confort)

Montant du crédit (exemple)	Durée	TAEG	Taux débiteur	Paiement mensuel minimum
1.250 EUR	indéterminée	9,49%	9,49%	aucun, mais zéro tage obligé après 12 mois

6.3. La facilité de découvert remboursable dans un délai d'un mois (Facilité de caisse)

Montant du crédit (exemple)	Durée	TAEG	Taux débiteur	Paiement mensuel minimum
1.238,76 EUR	1 mois	10,50%	10,50%	1.249,11 EUR

7. Crédit hypothécaire

Le prospectus avec tarif, rendu obligatoire par l'article VII.125 du Code de droit économique, est disponible dans toutes nos agences.

8. Parts coopératives de la SCRL CrelanCo

Frais de souscription :	0,00 EUR
Valeur nominale d'une part coopérative :	12,40 EUR
Maximum de la souscription (nombre de parts) :	323
Maximum montant de la souscription (323 parts x 12,40 EUR/part) :	4.005,20 EUR
Cotisation annuelle pour coopérateurs (excepté coopérateurs dont le compte coopérateur est lié à un compte à vue Crelan payant ou à un compte à vue Crelan inclus dans un Pack, et les jeunes de moins de 24 ans) :	36,00 EUR
Frais de remboursement :	0,00 EUR

Plus d'informations :

Prospectus d'émission : pour en savoir plus au sujet des conditions d'émission et des risques possibles liés à un investissement en parts sociales, consultez le prospectus d'émission du 27/06/2017 ainsi que le supplément du 19/03/2018 de CrelanCo, disponibles dans toutes les agences Crelan ou sur www.crelan.be.

Dividendes :

Le dividende des parts sociales est versé chaque année, après l'assemblée générale des actionnaires qui a lieu en avril.

Demande de remboursement :

Si le remboursement des parts sociales est demandé avant le 30 juin de l'année en cours, le montant sera remboursé après l'Assemblée Générale des actionnaires de l'année suivante qui a lieu en avril. Si le remboursement est demandé après le 30 juin de l'année en cours, le remboursement aura lieu après l'Assemblée Générale de la deuxième année qui suit.

Age minimum de souscription : 12 ans

Organisme émetteur : SCRL CrelanCo, qui fait partie de Crelan.

Annotations

- 1 Le Crelan Economy Pack est gratuit pour les jeunes < 24 ans.
- 2 La cotisation mensuelle du Service bancaire de base peut évoluer chaque année en fonction de l'indexation éventuelle du prix maximal du Service bancaire de base tel qu'il est publié chaque année au Moniteur belge.
- 3 Un compte à vue en devises est uniquement possible en combinaison avec un compte à vue en euros ou un compte d'épargne. Un Compte à vue Invest en devises est uniquement possible en combinaison avec un Compte à vue Invest en euros.
- 4 Le montant maximum d'une facilité de découvert (facilité de caisse) liée à un compte à vue à usage privé est de 1.238,76 euros. Le solde débiteur doit être apuré dans un délai d'un mois. Une facilité de caisse n'est pas disponible pour le Compte à vue Invest.
- 5 Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts à concurrence d'un plafond de 980 euros pour l'année de revenus 2019 (année d'imposition 2020) perçus par compte, par personne physique résidant en Belgique et par année. Ce montant est doublé pour les comptes ouverts au nom de conjoints mariés ou cohabitants légaux (soit un plafond de 1.960 euros pour l'année de revenus 2019).
- 6 Si le solde est supérieur à 1.000.000 euros, le taux de base est de 0,01% sur la totalité du solde.
- 7 Si le solde est inférieur à 10.000 euros ou supérieur à 1.000.000 euros, le taux de base est de 0,01% sur la totalité du solde.
- 8 Si le solde est inférieur à 5.000 euros ou supérieur à 1.000.000 euros, le taux de base est de 0,01% sur la totalité du solde et le taux de la prime de fidélité est de 0,10%.
- 9 Si le solde est supérieur à 250.000 euros, le taux de base est de 0,01% sur la totalité du solde et la prime de fidélité de 0,10%.

10 Si le nombre d'extraits de compte demandé au Cash & More est trop élevé pour être imprimé ou si les extraits ne sont pas demandés pendant une période de 3 mois, ceux-ci sont automatiquement archivés dans myCrelan d'où ils peuvent être imprimés. S'il n'y a pas d'abonnement myCrelan lié au compte, les extraits sont gratuitement envoyés au domicile du client.

LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRESENTATIFS LIES A UN COMPTE DE PAIEMENT

TERME	DEFINITION
TENUE DE COMPTE	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
FOURNITURE D'UNE CARTE PREPAID	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte <u>prepaid</u> du client.
RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
VIREMENT EN EUROS	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
ORDRE PERMANENT	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
DOMICILIATION	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. <u>Le montant concerné peut varier.</u>
FACILITE DE DECOUVERT	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
ASSURANCE-COMPTE	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
EXTRAITS DE COMPTE	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.

Consultez le comparateur sur la page web <https://www.wikifin.be/fr/outils-pratiques/calculateurs/comparateur-de-comptes-vue>